## Résolution sur les cas de l'académie bouddhiste tibétaine de Larung Gar et d'Ilham Tohti

2016/3026(RSP) - 15/12/2016 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur les cas de l'académie bouddhiste tibétaine de Larung Gar et d'Ilham Tohti.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE, Verts/ALE et EFDD.

Les députés rappellent que l'institut de Larung Gar, fondé en 1980, est le plus grand centre bouddhiste tibétain du monde et que le gouvernement chinois procède actuellement à la démolition de la majeure partie de ce centre afin d'en réduire la taille de moitié, ce qui entraînera l'expulsion forcée de quelque 4.600 personnes qui y résident. Ils appellent les autorités chinoises à cesser la démolition de cet institut et à faire respecter la liberté de religion.

Ils invitent en outre les autorités chinoises à engager un dialogue et des relations constructives sur le développement de l'institut de Larung Gar avec la communauté locale et ses dirigeants religieux.

Ils regrettent que dix Tibétains aient été condamnés par le tribunal populaire intermédiaire de Barkham à des peines d'emprisonnement allant de 5 à 14 ans pour avoir participé à la célébration du 80e anniversaire de Sa Sainteté le dalaï-lama dans la préfecture de Ngawa.

La question du Tibet et des minorités : les députés sinquiètent de la détérioration de la situation des droits de l'homme au Tibet et du caractère de plus en plus répressif du régime auquel sont soumises diverses minorités, dont les Tibétains et les Ouïghours, en Chine. Ils invitent les autorités chinoises à renouer, avec des représentants tibétains, le dialogue interrompu par la Chine en 2010 afin de trouver une solution politique acceptable pour toutes les parties à la crise au Tibet.

Le Parlement sinquiète en outre des lois sur la sécurité et de leur incidence sur les minorités de Chine, notamment la loi sur la lutte contre le terrorisme, susceptible de pénaliser l'expression pacifique de la culture et de la religion tibétaines. Il demande aux autorités chinoises de les modifier afin de garantir à toutes les ONG et à toutes les organisations de défense des droits de l'homme des conditions sûres et équitables leur permettant de fonctionner librement dans le pays.

Enfin, le Parlement condamne l'incarcération d'Ilham Tohti, condamné à la réclusion à perpétuité pour séparatisme présumé et appelle à sa libération immédiate de même que ses partisans.